

## TRACT INTERSYNDICAL : SPIP MOBILISES!!!

A Strasbourg, le 10/03/2016

Vous allez assister à un colloque qui a pour but d'améliorer les dispositifs d'exécution des peines et la coopération entre Etats membres de l'UE, notamment entre ceux qui partagent une frontière, en application de la **décision cadre européenne 2008/947/JAI du 27 Novembre 2008**.

La transposition de cette décision cadre dans le droit normatif français va dans le sens d'une meilleure application des peines, d'une continuité de l'exécution des décisions de justice entre pays de l'UE, de la responsabilisation de l'auteur face à la ou les victimes en limitant les possibilités d'exonération des obligations judiciaires en changeant de pays. Elle vise à assurer l'effectivité des mesures d'accompagnement, de surveillance et de contrôle, et permet de conserver le sens de la peine au-delà des frontières.

Cependant, alors que les derniers textes législatifs et européens (notamment les règles européennes de la probation), **reconnaissent l'importance et la spécificité de nos missions, et préconisent une augmentation des moyens alloués à nos services**, notre administration fait la sourde oreille.

Pis encore, elle méprise l'ensemble de la filière insertion et probation en excluant ses personnels d'un certain nombre d'avancées salariales et statutaires accordées à d'autres corps de l'administration pénitentiaire.

**Cette absence de reconnaissance dans un contexte de manque récurrent de moyens humains et de conditions de travail dégradées génératrices de souffrance au travail amène ces personnels à se mobiliser une fois de plus.**

Les revendications portées par les trois organisations syndicales représentatives de la filière insertion et probation et par les agents qui la composent sont les suivantes:

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation, CPIP et DPIP, dans un calendrier établi et à échéance raisonnable.
- Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire :
  - augmentation, dans les mêmes proportions que pour les autres filières (relevé de conclusions 2015) des deux régimes IFPIP et PSS pour les CPIP, IFO et PSS pour les DPIP.
  - engagement de l'exclusion du RIFSEEP.
- La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP avant la note DAP

de l'automne 2014, quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite. Une régularisation de la situation, pour les personnels concernés, doit intervenir sans délais.

➤ Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP inscrit dans le plan de loi de finances pour 2017.

Les agents des SPIP sont investis et croient dans le sens de leurs missions. L'application des règles européennes de la probation dans leurs méthodes d'intervention permet de revenir aux fondamentaux de la probation et de la réinsertion.

**REP N° 10: Les services de probation bénéficient d'un statut et d'une reconnaissance correspondant à leur mission et sont dotés de ressources suffisantes.**

*"le travail de probation doit être considéré comme un élément clé d'un système de justice pénale juste et humain. Ce travail exige des connaissances et des compétences considérables et doit bénéficier d'un statut qui reconnaisse sa valeur et l'expérience des professionnels." (commentaire accompagnant la publication des REP)*

Sans reconnaissance et revalorisation de l'ensemble de la filière insertion et probation, sans amélioration des conditions de travail et de formation, sans recrutement suffisant pour assurer un niveau qualitatif d'intervention à la hauteur des enjeux, comment les personnels d'insertion et de probation pourront-ils continuer à exercer correctement leurs missions ?

**Nous demandons à notre administration d'entendre ce cri d'alerte, d'assurer une égalité de traitement entre tous ses agents, de passer des PAROLES AUX ACTES!!! Il est temps de donner aux services de probation français les moyens dont ils ont besoin pour exercer leurs missions dans des conditions décentes!**

Pour la CGT  
Insertion Probation  
Sabine GARROT

Pour le SNEPAP-FSU  
Estelle CARRAUD et  
Bastien PEDEN

Pour la CFDT Interco Justice  
Claude AMANN